



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rései au Monit belg



0 5 111. 200

au graffo du bibunal de l'entraprise ancophone de Greffelles

N° d'entreprise: 0725.878.417

Dénomination

(en entier): YASKAM EXPRESS

(en abrégé) :

Forme juridique: SPRL

Siège: Rue de Mérode, 367 à 1190 Bruxelles

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Cession de parts sociales - Démission et Nomination de gérant

L'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2019 adopte à l'unanimité les résolutions suivantes ;

1-Cession de parts sociales :

Messieurs BAH Moustafa, né le 6/9/1986 à Conakry (Guínée) et LUNGA WA IWAMBA, né à Kinshasa: (RDC) le 31 mars 1968 cessent d'être associés de la société et cèdent la totalité de leurs parts sociales respectives à Monsieur BAH Amadou, né à Conakry le 26 mars 1979 qui accepte.

La nouvelle répartition est la suivante :

BAH Amadou: 100 parts

2-Démission de gérant :

Monsieur LUNGA WA IWAMBA, né à Kinshasa le 31 mars 1968 et domícilié à 9300 Aaist, Koolstraat, 147 démissionne de son mandat de gérant à compter du 20 juin 2019. L'assemblée accepte sa démission et vote une décharge pour son mandat écoulé.

3-Nomination de gérant

Est nommé nouveau gérant de la société à compter du 20 juin 2019, Monsieur SALL Souleymane, né le 25 mars 1982 à Conakry et domicilié à Harenberg, 155/C02 à 1130 Haren qui accepte.

La séance est levée après lecture et signature du présent procès-verbal.

Le gérant **BAH Amadou** 

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature